



Rencontre Circuit découverte de l'Écosse du 15 au 23 MAI 2021

Vous visiterez des lieux incontournables de cette nation du Royaume-Uni.
Fantômes, Châteaux et Lochs.... L'esprit des Highlands !

Début du séjour le 15 MAI départ à 11H de Lille
Fin du séjour le 23 MAI retour à Lille dans l'après midi.

Hébergement : Hôtel 4*NL en chambre double ou twin
Chambre individuelle sur demande **si possible** et avec supplément.

Tarif :

Hébergement en chambre double ou twin	1746 €
---------------------------------------	--------

Si plus de 20 inscrits: remboursement de 80€ au retour du séjour

LE PRIX COMPREND

Transport en autocar :

- * La mise à disposition d'un autocar selon l'itinéraire et les horaires indiqués ci-dessus
- * Équipement de l'autocar proposé (grand tourisme) : fauteuils inclinables, ceintures de sécurité, vidéo, toilettes, climatisation, réfrigérateur, soutes à bagages.
- * Circuit total aller retour : ... 1930 km
- * Les traversées en ferry aller-retour.
- * La pension complète du diner du jour 1 au petit déjeuner du jour 9 (hors boissons)
- * L'hébergement 2 nuits à bord du ferry (cabines intérieures 2 personnes avec lits superposés. Pas de chambre individuelle sur le ferry) + 6 nuits en hôtels 4* en Écosse
- * Les visites mentionnées au programme
- * Un guide accompagnateur bilingue du jour 2 au jour 8
- * **L'assurance annulation/rapatriement de 75€ par personne**

LE PRIX NE COMPREND PAS

- * **Les déjeuners des jours 1 et 9 en route vers le ferry AR**
- * **Les boissons de tout le séjour.**

Assurance : l'assurance responsabilité civile de l'Union Nationale des Jumelages couvre les participants mais en ce qui concerne l'assurance santé elle est personnelle et à la charge de chacun.

Inscription : Elle est individuelle (un bulletin par personne) et doit parvenir à l'UNJPT par courrier, accompagnée du règlement prévu. Elle sera prise en compte par ordre d'arrivée des bulletins et des chèques correspondants. Les demandeurs seront avisés en temps voulu de leur confirmation d'inscription ou de leur position sur liste d'attente.

Les chèques seront encaissés les 15 mars, 15 avril, et 15 mai 2021 **Inscription : Dès la parution de la circulaire à l'aide du bulletin ci-joint.**



Rencontre Circuit découverte de l'Écosse du 15 au 23 mai 2021

Bulletin d'inscription

Nom : _____ Prénom : _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____
Code postal et ville : _____
Téléphone : _____ Portable : _____
Email : _____ Association : _____

À préciser :

- LIT DOUBLE Souhaite partager ma chambre avec-----
- TWIN Souhaite partager ma chambre avec-----
- CHAMBRE INDIVIDUELLE (avec supplément de 475€) en nombre limitée.

- J'autorise l'organisateur à publier sur les sites d'UNJPT et d'Eurojumelages des photos prises pendant les activités.
- J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions d'annulation présentées sur la fiche descriptive ci-jointe.
- J'autorise l'organisateur à diffuser mes coordonnées aux autres participants (nom, prénom, ville.)
- En soumettant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande d'inscription à l'activité décrite ci-dessus et de la relation éthique et personnalisée qui peut en découler.

Paiement :

Le paiement s'effectuera à l'aide de 3 chèques de 582 € ou en chèques vacances. Pour les jumelateurs non français un virement de 1746 € à la réservation sera demandé (chambre double ou twin). Pensez à ajouter le montant de votre chambre individuelle.

Les demandeurs seront avisés en temps voulu de leur confirmation d'inscription ou de leur position sur liste d'attente.

Les chèques seront encaissés les 15 mars, 15 avril, et 15 mai 2021

A..... le.....

Signature (obligatoire)

La Poste <input type="checkbox"/> Orange <input type="checkbox"/> Extérieur <input type="checkbox"/>	Cachet de l'Association
---	--------------------------------

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée du bulletin d'inscription et du règlement

ASSISTANCE RAPATRIEMENT – FRAIS MEDICAUX (MONDE ENTIER)

ASSISTANCE AUX PERSONNES EN CAS DE MALADIE OU BLESSURE

- Rapatriement ou transport sanitaire
- Retour des membres de la famille assurés ou de 2 accompagnants assurés
- Présence Hospitalisation

- Accompagnement des enfants
- Chauffeur de remplacement
- Prolongation de séjour
- Retour anticipé en cas d'hospitalisation d'un membre de la famille

Frais réels
 Billet Retour + frais de taxi

Billet Aller/Retour et Frais d'hôtel 80 €/nuit, max 10 nuits
 Billet Aller/Retour ou hôtesse
 Billet ou chauffeur
 Frais d'hôtel 80 €/nuit, max 4 nuits
 Billet Retour + frais de taxi

FRAIX MEDICAUX

- Remboursement complémentaire des frais médicaux
 Zone 1 (Europe et Pays méditerranéens)
 Zone 2 (Reste du monde)
 Franchise Frais médicaux

- Avance sur frais d'hospitalisation à l'étranger
 Zone 1 (Europe et Pays méditerranéens)
 Zone 2 (Reste du monde)

- Frais dentaires d'Urgence

75 000 €/personne
 150 000 €/personne
 30 €/personne

75 000 €/personne
 150 000 €/personne

300 €/personne

ASSISTANCE EN CAS DE DECES

- Transport de corps
- Frais de cercueil ou d'urne
- Reconnaissance de corps
- Retour des membres de la famille ou d'un accompagnant assuré
- Retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille

Frais réels
 1500 €
 Billet Aller/retour et Frais d'hôtel 80 €/nuit, max 2 nuits

Billet Retour + frais de taxi

Billet Retour + frais de taxi

ASSISTANCE VOYAGE

Avant le voyage

- Informations Voyage

Pendant le voyage

- Avance de la caution pénale à l'étranger
- Prise en charge des honoraires d'avocat à l'étranger
- Retour anticipé en cas de sinistre au domicile
- Frais de recherche et de secours en mer et en montagne
- Secours sur pistes balisées
- Transmission de messages
- Envoi de médicaments
- Assistance en cas de vol, perte ou destruction des documents d'identité ou des moyens de paiement

10 000 €
 5 000 €

Billet Retour + Frais de taxi
 5 000 €

Frais réels
 Frais d'envoi
 Frais d'envoi

Avance de fonds 2 300 €

**LES CONDITIONS GENERALES EN ANNULATION CAS IMPREVUS, BAGAGES,
INTERRUPTION DE SEJOUR,
CONTRAT TOKIO MARINE KILN N°FR010600TT**

Attention, veuillez vérifier les garanties que vous avez souscrites

LES GARANTIES EN ASSURANCE	MONTANTS
<p>ANNULATION DE VOYAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maladie grave, accident grave, décès de l'assuré, et des membres de sa famille jusqu'au second degré (y compris rechute, aggravation de maladie) • Complications de grossesse, • Maladies psychiques, mentales ou nerveuses avec hospitalisation supérieure à 4 jours, • Contre-indication et suite de vaccination • Licenciement économique, • Préjudice grave au domicile, à la résidence secondaire ou aux locaux professionnels, • Dommages graves au véhicule de l'Assuré, • Convocation à un examen de rattrapage (universitaire uniquement), • Convocation devant un tribunal en tant que juré d'assises, expert, ou en vue de l'adoption d'un enfant, <p>Franchise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attentat dans les 15 jours précédant le départ de l'assuré <p>Franchise Attentat</p> <p>ANNULATION CAS IMPREVUS</p> <p>Est couvert, tout évènement aléatoire, soudain, imprévisible à la réservation, dûment établi et vérifiable, indépendant de la volonté de l'assuré, l'empêchant de voyager et survenu entre la date de souscription de la convention d'assurance et la date de départ</p> <p>Franchise Cas imprévus</p>	<p>Selon conditions du barème des frais d'annulation</p> <p align="center">6 000 €Maxi /personne 40 000 €/événement</p> <p align="center">30 €/personne</p> <p align="center">20% du montant du sinistre avec un minimum de 100 €/personne</p> <p align="center">20% du montant du sinistre avec un minimum de 100 €/personne</p>
<p>BAGAGES</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de détérioration, destruction ou de vol Dont objets de valeurs <p>Franchise</p>	<p align="center">Limitation de garantie 1200 €/personne 600 € 40 €/dossier</p>
<p>INTERRUPTION DE SEJOUR</p> <p>Suite à rapatriement de l'assuré ou retour anticipé (remboursement au prorata temporis)</p> <p>Franchise</p>	<p align="center">Maxi 1 500 €/personne 40 000 €/événement 30 €/personne</p>

QUELQUES CONSEILS

- ✓ Le délai maximum autorisé par l'assureur, entre la date du sinistre et la date d'annulation, est de 5 jours.
- ✓ N'oubliez pas d'annuler auprès de votre agence de voyage et auprès de l'Assureur, dès l'apparition des premiers symptômes en cas de maladie et pour tout autre sinistre, dès la survenance de celui-ci.
- ✓ Pour un dossier « sinistre bagages », il faut impérativement un certificat d'irrégularité remis par le transporteur et un dépôt de plainte en cas de vol.
- ✓ En cas de maladie, accident, blessure, l'interruption de séjour ne peut être prise en compte qu'en cas de rapatriement décidé par l'Assisteur.